



Nombre de Conseillers	
En exercice	12
Présents	7
Pouvoirs	2
Votants	9

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil municipal du 28 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juillet, se sont réunis, à la mairie, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 24 juillet, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron. La séance a été publique.

**Le maire :** Nicolas DORKELD  
**L'adjoint :**  
**Les conseillers municipaux :** Pasquale CAPPABIANCA, Laëtitia LE GUIL, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Loïc TUTOIS, Nadia LEFEBVRE

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** Sebastian RADOVICI (pouvoir à D. Lepage), Véronique GAILLARD (pouvoir à L. Le Guil)  
**Absent(s)** Thierry PIVAN, Nicolas PELISSE, Céline MANIEZ

**Secrétaire de séance :** Nadia LEFEBVRE (conformément à l'article L2112-15 du CGCT)

Monsieur le Maire rappelle que cette réunion se tient sans condition de quorum, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, sur la question reprise de l'ordre du jour du 24 juillet 2025, qui n'a pas satisfait au quorum. La convocation envoyée le 24 juillet 2025 précise les conditions de tenue de cette réunion du 28 juillet 2025. Il n'y a plus lieu de motiver la nécessité de conseil d'urgence, seul le choix du soumissionnaire est soumis au vote.

Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte et donne lecture de **l'ordre du jour**.

- Désignation du secrétaire de séance :
- **D 23-2025 : Choix de l'entreprise pour le projet « Trottoirs rue de Feucherolles »**

*Monsieur le Maire rappelle que les services du département avaient estimé le montant des travaux à 162 000.00 € HT et que l'offre la plus basse est à 148 000.00 € HT.*

Après examen de l'analyse des candidatures et l'examen des plis, en date du 12 juillet 2025, qui a permis un classement des offres

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 12 juin 2025 relatif à l'aménagement de la voirie : Rue de Feucherolles (RD104), Néron



Considérant :

Le marché public de travaux relatif à l'aménagement de la voirie : Rue de Feucherolles (RD104 – commune de Néron) avec de la création de trottoirs dans la continuité existante, pour assurer un cheminement structuré, en lien avec l'urbanisation, le long de cette emprise.

Le lot unique de recalibrage de la chaussée et de d'aménagement des trottoirs

**Nombre de plis reçus** : Dans les délais : 4 / Hors délais : 0

Le pli n°3 est un courrier de l'entreprise EIFFAGE s'excusant de ne pouvoir répondre à ce marché de par la charge actuelle de leur bureau d'études. Seuls les plis 1, 2 et 4 seront donc analysés.

**Liste des candidatures reçues** : 1 TP 28 / 2 TPCI / 3 EIFFAGE / 4 EUROVIA

**Offres retenues** : 1 TP 28 / 2 TPCI / 4 EUROVIA

Les offres sont analysées suivant l'ordre croissant de numérotation des enveloppes et en fonction des critères suivants : Valeur PRIX 60 % / Valeur TECHNIQUE 30 % / DELAIS 10 %

	TP28	TPCI	EUROVIA
MONTANT HT	160 263,50 €	148 000,00 €	169 367,70 €

Il est proposé le classement suivant : 1/ TPCI 2/ EUROVIA 3/ TP28

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché « Aménagement de la voirie – Rue de Feucherolles » RD104 Néron » au candidat : SAS TPCI - 28 av Louis Pasteur – 28630 GELLAINVILLE Siret 44750261800039, pour un montant de 148 000 HT

**Au vu de cette analyse des offres,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à : SAS TPCI pour un montant de 148 000 HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public et à accomplir les formalités pour attribution

La séance est levée à 11 h 15